

Procès-verbal

1^{ère} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 28 janvier 2026, à 19 h 00

Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Benoît Gosselin	Président
■ Sonia Tchuembou	Trésorière
■ Chantale Coulombe	Vice-présidente
■ Daniel Di Blasio	Administrateur
■ Marc Auger	Administrateur

Absences

■ Charles-Élie Fallu	Secrétaire
■ Lison Boulanger	Administratrice
■ Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale – District Louis XIV

Autres présences

■ Raphaël Lebailly	Conseiller du district électoral des Monts
■ Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Renée Poulin	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, deux personnes participent à l'assemblée.

Ordre du jour

1^{ère} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 28 janvier 2026, à 19 h 00

Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Présentation d'un portrait sur la transition socio-écologique à Charlesbourg par Charlesbourg Communauté solidaire.	19 h 05
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2025. ■ 4.1 – Suivi respectif	19 h 25
5. 1 ^{ère} période de questions et commentaires du public.	19 h 35
6. Suivis des dossiers. ■ 6.1 Comité Mobilité durable. ■ 6.2 Assemblée générale annuelle (AGA) 2026 (lieu, date, rapport annuel, états financiers, activité spéciale)	19 h 45
7. Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 15
8. 2 ^{ème} période de questions et commentaires des citoyens	20 h 30
9. Correspondance et trésorerie. ■ État des revenus et dépenses.	20 h 40
10. Divers	20 h 45
11. Fin de l'assemblée	21 h 00

Benoît Gosselin, président



Procès-verbal

1^{ère} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi, 28 janvier 2026, à 19 h 00

Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec (Québec)

1. Ouverture de l'assemblée

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 1^{ère} assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Benoît Gosselin fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter. Le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Daniel Di Blasio, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Présentation d'un portrait sur la transition socio-écologique à Charlesbourg par Charlesbourg Communauté solidaire.

Mme Aube Provencher travaille auprès de Charlesbourg Communauté solidaire qui est une démarche en développement d'une communauté. L'organisme effectue du développement local.

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie sur le territoire de Charlesbourg de façon concertée. L'organisme travaille avec les tables sectorielles, les organismes intéressés et les résidents. Il est appelé à documenter des enjeux, concerter et mobiliser des acteurs du territoire, initier ou soutenir des projets qui existent déjà, qui sont collectifs et qui répondent aux besoins qui sont identifiés par les acteurs du milieu.



Mme Provencher présente le documents « Consultation sur la transition socio-écologique à Charlesbourg » et souligne les faits saillants. L'organisme rencontrera les conseils de quartier ainsi que plusieurs acteurs clés du territoire. Le document sera rendu public.

Cette présentation a pour but d'informer les Conseils de quartier, obtenir une rétroaction sur le document ainsi que sur son contenu et plus précisément, les pistes d'actions. La documentation porte sur ce que fait l'organisme, sur les actions à mettre en place et inspirer pour mettre la table sur la collaboration.

La présentation sera mise en annexe au procès-verbal lorsque le document sera mis en ligne. Le Conseil de quartier sera informé de la date.

Questions et commentaires

Question : Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil de quartier travaille sur un plan d'action et le document qui a été présenté est un excellent outil qui pourrait constituer une aide précieuse. Il y a une cohérence entre le mémoire rédigé sur la biodiversité. Ce document permettrait au Conseil de quartier s'inspire sur des pratiques qu'il désire initier ainsi que des actions qu'il désire prendre. Elle demande à Mme Provencher la permission d'utiliser le document à cet effet. Elle demande également comment l'organisme a trouvé les ressources pour obtenir des réponses au sondage.

Réponse : Mme Provencher donne la permission d'utiliser le document à cette fin.

Commentaire : Un citoyen, ingénieur forestier et écologiste, mentionne qu'il s'agit d'un document très intéressant. Il soumettra ses commentaires par écrit. Il a l'intention de le relire attentivement avec des amis qui ont travaillé dans ce domaine.

C'est un bon départ et il reste beaucoup d'aspects à peaufiner. À Orsainville et Saint-Rodrigue et le haut de Charlesbourg, il n'y a pas d'arbres; ils ont été coupés. Saint-Rodrigue est un endroit plat sur de l'argile. À Orsainville, c'est du géo-glacière. Il est important de connaître le milieu. Cela dépend où on veut se rendre et il n'est pas possible de tout prendre. Il ne faut pas travailler n'importe comment si on veut créer de l'effet. Il ne faut pas prendre les bouchées trop grosses. Il mentionne que la consultation qui a rejoint 430 personnes est très importante.

Ce document peut porter beaucoup de résultats au niveau du plan d'actions du Conseil de quartier. Il faut trouver quelque chose pour s'y accrocher et qui amènerait les citoyens, tâche qui n'est pas facile. Les nouveaux immigrants sont beaucoup plus faciles à amener dans une consultation. Par contre, beaucoup de gens demeurent individualistes. Le tissu social s'est beaucoup dégradé à Charlesbourg.



Il fournira des contacts à l'émission « La Semaine verte ».

Question : Selon l'UNESCO, le risque de manquer d'eau potable est très préoccupant. Il y a de plus en plus d'usines de serveurs. Est-ce qu'on a étudié le fait qu'on pourrait avoir des sources d'eau contaminées?

Réponse : L'organisme s'intéresse à l'arrondissement de Charlesbourg, mais il n'est pas spécialiste en environnement. Il s'intéresse aux pratiques écologiques et sociales. Comment peut-on agir ensemble, à notre portée au niveau communautaire et individuel pour s'adapter et atténuer le changement climatique. Pour ce qui est de la gestion de l'eau, celle-ci relève des autorités compétentes.

Commentaire : M. Raphaël Lebailly mentionne que la première source d'eau est le Lac Saint-Charles. Charlesbourg est situé dans le bassin versant du Lac Saint-Charles. La plupart de nos rivières se jettent dans les lacs Saint-Charles et Sagamité. La Ville de Québec a acheté le Lac Sagamité en vue de sa protection. Est-ce qu'on le rend accessible aux gens ou on place une interdiction totale pour sa préservation? Il y a des dangers sur notre approvisionnement en eau potable. Le Lac Saint-Charles est en santé, mais il peut se dégrader rapidement. Un important suivi est fait.

Une usine de serveurs est présentement en construction sur le boulevard Charest. Notre climat froid permet de refroidir les serveurs.

Il est important que la montagne, comme sur la rue de la Souveraine, ne soit pas incluse dans le PMU et s'assurer qu'il n'y aura pas d'autres constructions. Mme Marie-Pierre Boucher travaille sur ce dossier.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2025

CQO-26-CA-001

Sur une proposition de M. Marc Auger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2025 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

Mme Renée Poulin apportera les corrections et transmettra le procès-verbal à M. Ernesto Salvador Cobos, M. Benoît Gosselin et Mme Chantale Coulombe.

■ 4.1 – Rénovation du mur de l'enceinte de l'avenue du zoo.



M. Raphaël Lebailly mentionne que l'administration a fait un suivi par courriel à ce sujet. Il n'y a pas de permis donné pour effectuer des travaux cet hiver. La situation fera l'objet d'une vérification. Ce permis n'a pas été encore donné parce que ce n'était pas fait correctement. Il n'y a aucune autorisation de placer des entraves sur la rue. Dans son courriel du 18 décembre, la réponse de la Ville n'est pas satisfaisante.

Question : Est-il possible de demander à la Ville de faire un suivi auprès de l'entrepreneur mette un passage pour piétons? Il y a des inquiétudes pour la sécurité des écoliers et des piétons près d'une zone scolaire. Il est important que ce dossier soit rapidement pris en charge à cause des conditions hivernales changeantes.

Action :

M. Lebailly précise qu'il fera une relance auprès des professionnels de la Ville.

■ **4.2 – Participation de M. Charles-Élie Fallu**

Suite à une discussion entre M. Ernesto Salvador Cobos et M. Fallu, ce dernier s'inquiète de ne pas pouvoir exercer la tâche de secrétaire. Son emploi actuel prend beaucoup de son temps. Selon M. Cobos, M. Fallu pourrait envisager une implication au sein du Conseil de quartier en tant qu'administrateur. M. Cobos fera le suivi auprès de M. Fallu.

■ **4.3 - Utilisation du terrain du concessionnaire « Maison Chrysler de Charlesbourg » - Résolution no CQO-25-CA-043**

Comme cette résolution a été proposé lors de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2025.

M. Lebailly mentionne qu'il apportera des développements dès qu'ils seront disponibles. Par contre, on peut compter un à deux ans avant d'obtenir des développements.

Action :

En cohérence avec la résolution, les correctifs se feront de façon proactive dès la réception de la résolution d'ici les deux prochaines assemblées ordinaires.

M. Ernesto Salvador Cobos déposera la résolution d'ici le 30 janvier 2026 à l'administration et celle-ci y répondra. M. Raphaël Lebailly ne peut connaître les projets qui s'en viennent tant qu'il n'y a pas de projet déposé par le promoteur. Il n'y a aucun projet soumis pour le moment.

Action :



Une réponse est attendu pour la prochaine assemblée ordinaire du 25 février 2026.

Le Conseil de quartier souhaite que la Ville garde un œil sur le projet. Il n'est pas souhaitable de construire à nouveau un tour de condominium. Il est important d'avoir une diversité dans le futur projet. Le Conseil de quartier ne veut pas qu'il y ait une construction comme « Le Clif » qui détruit le pouvoir drainant du terrain. L'eau ruisselle vers les quartiers résidentiels. Cela provoque des refoulements d'égout dans les sous-sols et des inondations. Depuis trois ans, les résidents ont des recours collectifs.

Si on ajoute beaucoup de gens à cet endroit, il faut qu'il y ait suffisamment de services et s'attarder au fait qu'il y aura plus de trafic causé par les voitures.

Le zonage actuel ne permet pas une construction résidentielle. Il faudra alors un changement au zonage et il sera possible, pour les résidents, d'insister sur leurs besoins. Il n'y a pas de services de proximité et on essaie d'orienter le projet en fonction des besoins des résidents. La densification est à l'ordre du jour avec un programme « Construire la ville dans la ville ». Il y a des permis qui ont été octroyés sur la rue des Écureuils. Les habitations de type « bungalow » vont disparaître et des parties du quartier seront dénaturées. Il faut que cela soit évolutif et cohérent à travers le quartier et qu'il y ait beaucoup de verdure.

Question : Avec la crise immobilière et le gouvernement qui souhaite la régler, il ne faudrait pas que les résidents soient taxés davantage et vivent « les uns sur les autres ». Est-il possible de faire des compromis?

Réponse : Le Conseil de quartier a le pouvoir de parler, exprimer les inquiétudes et les besoins. Ce dernier demeure un organisme consultatif, mais n'a aucun pouvoir décisionnel.

■ **4.4 – Patinoires**

Dans le cadre du prochain budget, M. Lebailly mentionne que quatre à cinq patinoires seront fermées. Il s'agit d'un document de travail qui a été élaboré selon les critères de proximité et de fréquentation. D'autres scénarios sont également examinés comme le temps de surveillance et autres. Cela dépend aussi si la gestion d'une patinoire se fait par un organisme privé ou par la Ville.

Un résident mentionne qu'il y a d'autres options que de fermer des patinoires pour réduire le budget de la Ville. M. Lebailly précise que la fermeture des patinoires sera examinée de près, car il existe d'autres options pour réduire le budget de la Ville. Mais il est évident que certaines patinoires seront fermées.



M. Lebailly mentionne que les patinoires sont gérées, soit par un organisme, la Ville ou une entreprises privée. Des organismes qui gèrent une patinoire, comme Brio, le font à des coûts très raisonnables. C'est une solution très économique et ces derniers prennent grand soin de leur patinoire. Par conséquent, on ne souhaite pas que ces patinoires soient fermées. Il y a également les employés de la Ville qui en font la gestion et les coûts sont moins élevés que des entreprises privées.

Comme il y a beaucoup d'autres patinoires qui sont sous-utilisées dans d'autres quartiers de la Ville, on ne s'attend pas à ce que les patinoires des Parcs du Lyonnais et Chabot soient fermées dans un avenir rapproché, compte tenu qu'elles ne répondent pas aux critères établis pour une fermeture.

Pour Bon-Pasteur, le branchement d'Hydro-Québec s'est fait beaucoup plus tard et cela a empêché de continuer les travaux.

■ **4.5 – Piscine**

M. Benoît Gosselin demande si le plan aquatique a été mis à jour?

M. Lebailly n'a pas de développement à ce sujet, mais il obtiendra la confirmation par écrit que la piscine extérieure est prévue pour 2029.

■ **4.6 – Nouvelle image de marque des conseils de quartier.**

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que la bannière autoportante du Conseil de quartier est remise au Conseil d'administration. Comme la Ville ne finance plus les articles promotionnels, il n'y aura pas d'épinglettes. Cependant, le Conseil de quartier peut, avec son budget de fonctionnement, décider d'en obtenir.

5. Première période de questions et commentaires du public.

Aucune question ou commentaire n'a été soulevée.

6. Dossiers du conseil de quartier

■ **6.1 – Comité de mobilité durable.**

- **6.1.1 – Demande de réfection de trottoirs sur la rue des Loutres.**



M. Benoît Gosselin fait la lecture de la résolution no **CQO-26-CA-002** concernant ce sujet. Celle-ci est jointe en annexe considérant le nombre de photographies qui appuient la résolution.

- 6.1.2 – Demande d'ajout d'arrêt sur le parcours 630 du RTC

La résolution no **CQO-26-CA-003** est jointe en annexe au procès-verbal considérant le nombre de photographies qui appuient la résolution.

- 6.1.3 – Implantation d'un corridor Viva Cité

M. Benoît Gosselin mentionne qu'il s'agit d'un gain facile à obtenir pour le quartier, car les résidents ont l'impression qu'il y a des corridors Viva Cité dans les quartiers centraux de la Ville sauf à Charlesbourg.

La résolution **CQO-26-CA-004** est jointe en annexe au procès-verbal considérant le nombre de photographies qui appuient la résolution.

- **6.2 – Assemblée générale annuelle (AGA) 2026 (lieu, date, rapport annuel, états financiers, activité spéciale)**

CQO-26-CA-005

Sur proposition de M. Benoît Gosselin, il est résolu d'adopter que l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier d'Orsainville se tienne le 22 avril 2026, à 19 h 00, dans la salle Desjardins du centre communautaire de la rue des Roses.

Adoptée à l'unanimité

Une confirmation sera donnée concernant la convocation d'une assemblée spéciale tenue à 18 h 45 pour l'adoption du rapport d'activités et du bilan financier.

La distribution du dépliant pour la promotion de l'assemblée générale annuelle de trois conseils de quartier sera faite à compter du 3 mars 2026. Il faut donc transmettre les informations si une activité spéciale aura lieu.

7. Période d'information des conseillers municipaux.

M. Raphaël Lebailly n'a pas d'informations ou de développements à transmettre.



8. Deuxième période de questions et commentaires des citoyens.

■ **8.1 – Plaintes sur le déneigement.**

Un citoyen mentionne que le déneigement effectué par la Ville cet hiver comporte de nombreuses lacunes importantes.

Il mentionne la hauteur de l'amas de neige sur le stationnement du Pavillon du Jardin, qui constitue un réel danger. Il y a maintenant un mois que la neige n'a pas été soufflée sur les rues où circulent les enfants, les autobus scolaires et les aînés. Les rues ne sont pas adéquatement déblayées.

M. Marc Auger mentionne que les résidents de la rue des Pigamons ont des problèmes à y circuler à pied.

M. Raphaël Lebailly mentionne que la nouvelle politique de déneigement amène des changements perceptibles. Il y a des aspects qui ne sont pas compris. Les rues sont déblayées lorsque la précipitation de neige atteint 10 cm. Pour des raisons d'économie, il y a moins d'enlèvement de la neige qu'auparavant. La Ville cherche des solutions pour éviter que les coûts de déneigement ne cessent d'augmenter.

Suite à la réaction d'un résident, M. Lebailly mentionne qu'il y a des enjeux majeurs à la Ville de Québec sur les coûts reliés au déneigement. Comme la Ville a décidé de ne pas augmenter la taxation, il y a des choix qui doivent être faits. Il y a six ans, les coûts du déneigement étaient de 50 millions de dollars; il en coûte 96 millions de dollars aujourd'hui. Il faut donc trouver des solutions.

M. Lebailly mentionne également que le fait qu'il y ait eu des précipitations de neige à tous les jours n'a pas permis aux équipes de déneigement d'aller au bout de leurs opérations. La perception des citoyens est très difficile à gérer. Lorsqu'il neige régulièrement, le déneigement se fait, mais les citoyens ne le voient pas. Ce sont les mêmes équipes qui effectuent le déblaiement et le soufflage de la neige.

Dans les quartiers du Centre-Ville, il faut déneiger constamment le bord des rues afin que les citoyens puissent se stationner. Ces quartiers sont privilégiés parce que les résidents n'ont pas d'autres alternatives. A Orsainville, il y a du stationnement. Présentement, cette situation doit être examinée parce qu'elle se voit beaucoup trop. Un bilan doit être fait à ce sujet.



Il y a des aspects qui ne fonctionnent pas dans la nouvelle politique. Pour la périphérie, le déneigement ne se fait pas adéquatement. Pour le quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, le déneigement est confié à des firmes privées. Pour le quartier Orsainville, le déneigement relève de la régie interne.

M. Benoît Gosselin mentionne que l'hiver est plus difficile cette année. Les employés de la Ville ne peuvent pas travailler en continu. Sur la rue des Platanes, le soufflage de la neige se fait régulièrement. Il y a quelques andins qui sont laissés et la neige est soufflée sur les terrains des particuliers.

Dans le cadre d'un projet pilote, il avait été prévu de laisser les andins dans lors du déneigement de la rue des Platanes. La largeur excédentaire permet de réduire la vitesse des véhicules sur la rue des Platanes. Le déneigement pourrait alors être concentré sur les rues secondaires. L'andin permettait aussi d'éviter d'envoyer la neige sur les trottoirs. Mais on n'a jamais vu ce projet pilote mis en place de façon concrète.

M. Marc Auger mentionne que les compagnies privées de déneigement des entrées résidentielles suivaient les déneigeurs de la Ville afin d'enlever les andins suite à leur passage. Présentement, il n'y a plus d'adéquation avec le service de déneigement de la Ville, ce qui les oblige à revenir pour déblayer les entrées privées. Cette situation entraîne des coûts de contrat à la hausse pour les résidents.

M. Raphaël Lebailly mentionne que lorsque le service de déneigement de la Ville est appelé à intervenir à un endroit bien spécifique, le déneigement des rues à d'autres endroits dans la Ville peut être retardé.

Question : Un résident mentionne que certaines villes européennes ont mis en place des plans de déneigement leurs pistes cyclables. Serait-il possible de s'en inspirer? Comment fait-on pour déneiger les pistes cyclables dans un pays nordique?

Réponse : En réponse à cette question, la coopération des villes nordiques s'appuie sur le [Conseil nordique](#) (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède), un organe interparlementaire et intergouvernemental établi en 1952. Ce consortium facilite l'échange de politiques sociales et économiques, la gestion conjointe des infrastructures et le positionnement international, notamment sur l'innovation et la durabilité.

M. Lebailly précise les priorités de déneigement :

1. Déneigement des rues.
2. Déneigement des trottoirs.



3. Déneigement des pistes cyclables.

9. Correspondance et trésorerie.

CQO-26-CA-006

Sur une proposition de Mme Sonia Tchuembo et appuyée par M. Daniel Di Blasio, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville retienne les services de Mme Renée Poulin pour un montant de 110.00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de chaque assemblée ordinaire, spéciale et générale pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité.

CQO-26-CA-007

Sur une proposition de Mme Sonia Tchuembo et appuyée par Daniel Di Blasio, il est résolu que le Conseil de quartier d'Orsainville défraie un montant de 110.00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la 1^{ère} assemblée ordinaire auprès de Mme Renée Poulin.

Adopté à l'unanimité

M. Ernesto Salvador Cobos remet un chèque de 1,525.00 \$ alloué au fonctionnement du Conseil de quartier.

10. Divers

Aucun sujet n'a été apporté.

11 – Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 20 h 23.

SIGNÉ

M. Benoît Gosselin, président



LISTE DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL

N° de la résolution	Objet	Page
CQO-26-CA-001	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2025.	5
CQO-26-CA-002	Demande de réfection du trottoir sur la rue des Loutres.	8
CQO-26-CA-003	Demande d'ajout d'arrêts sur le parcours 630.	8
CQO-26-CA-004	Demande de révision de stratégie globale pour l'implantation des corridors Viva Cité.	9
CQO-26-CA-005	Résolution sur la tenue de l'assemblée générale annuelle le 22 avril 2026.	9
CQO-26-CA-006	Engagement des frais de rédactions des procès-verbaux des assemblées ordinaires, générale et spéciales au montant de 110.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin pour l'année 2026.	12
CQO-26-CA-007	Païement des frais de rédaction du procès-verbal de la 1 ^{ère} assemblée ordinaire du 28 janvier 2026 au montant de 110.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin	12